



# Route 40 Tours

16 jours / 13 nuits

**Road Trip d'Anthologie argentin, en BMW de 3.500 km  
(dont environ 900 km de piste) !**

Du nord argentin jusqu'à la paradisiaque région des Lacs, en passant par les paysages désertiques puis volcaniques de Catamarca, vivez une expérience unique autour de cette route mythique et spectaculaire : « Route 40 », qui serpente au gré des cols andins. Un voyage à jamais gravé dans vos mémoires ....

Quebrada de las Flechas - Ruines de Quilmes - Vallée de Calchaqui - Parc National Talampaya - Parc provincial Ischigualasto - Vallée de la Luna - Route des vins : Villa Union, San Juan, Mendoza - Vignobles - Lac Aluminé - La cordillère des Andes - Route des 7 lacs - San Carlos de Bariloche





## Programme \*\* « Route 40 Tours – 16 jours / 13 nuits » en BMW :

\*\*Ce voyage est approprié pour tout type de pilote aguerri (avec au minimum 10 000 km de conduite sur grosse cylindrée) ainsi qu'une expérience en piste.

### JOUR 1

#### PARIS CDG > BUENOS AIRES

-  Convocation des participants à l'aéroport de Paris Charles de Gaulle.
-  Assistance aux formalités d'embarquement
-  Envol à destination de Buenos Aires
-  Diner et nuit à bord.

### JOUR 2

Hôtel « Almeria » à Salta



#### BUENOS AIRES > SALTA

-  Après le petit-déjeuner. Arrivée à Buenos Aires et continuation sur Salta (environ 2 heures de vol).
-  Accueil par notre représentant local.
-  Transfert et installation à l'hôtel.
-  Rencontre avec les autres participants.
-  Prise de la moto et briefing du parcours (vérification et informations diverses sur le voyage ...)
-  **L'après-midi libre** : détente, visite de la ville, etc....
-  **Diner dans une traditionnelle « Parillada »** (restaurant de grillade), initiation à l'atmosphère typique argentine avec en outre une excellente viande et un très bon service. Les serveurs-chanteurs vous feront passer un **agréable moment dans une ambiance folklorique.**

### JOUR 3

124 miles / 200 km

Hôtel « Killa » à Cafayate



#### SALTA > QUEBRADA LAS FLECHAS > CAFAYATE

-  Petit-déjeuner à l'hôtel.
-  Départ en direction du sud en suivant la **vallée fertile de Lerma**, superbe chaîne de montagnes rouge brique, bordée de cultures (surtout des vignes), qui se rétrécit avant l'arrivée des gorges de « **Las Flechas** » : **formations rocheuses pareilles à d'énormes pointes de flèches préhistoriques sorties de terre.**
-  C'est une région fascinante et si différente, où les montagnes de grès colorées ont été érodées dans des **canyons stupéfiants**, qui vous couperont le souffle.
-  Déjeuner en cours de route.
-  Par les **vallées Calchaquies et ses routes sinueuses au milieu de paysages surprenants**, nous rejoindrons la ville de **Cafayate**, capitale viticole de **Salta**, où nous passons la nuit dans une atmosphère agréable et traditionnelle.
-  **Diner Gourmet en ville.**

### JOUR 4

190 miles / 306 km

Hôtel « Turismo » à Belen

#### CAFAYATE > RUINAS DE QUILMES > BELEN

-  Petit-déjeuner à l'hôtel.
-  Le matin départ pour les impressionnantes **Ruines « pré-inca de Quilmes »** : site archéologique assez vaste de la citadelle fortifiée, érigée par les indiens Quilmes (préhispaniques) au nord de **Santa Maria**. Elles sont parsemées de pièces granitiques sculptées par des aborigènes appartenant à la **culture Tafi.**



## JOUR 5

267 miles / 430 km

Hôtel « Pircas Negras » à Villa Union



## JOUR 6

109 miles / 175 km

Hôtel « Alkazar » à San Augustin



## JOUR 7

249 miles / 400 km

Hôtel « Gran Mendoza » à Mendoza

- Vous pourrez aussi visiter les **ruines de Forte Quemado, Cerro Pintado**, principalement pour le paysage qui vaut le déplacement.
- Déjeuner en cours de route.
- Puis continuons sur la **légendaire Route 40** en direction de la **Province Catamarca** pour arriver dans la ville de **Belén**.
- Diner à l'hôtel

## BELEN > CUESTA DE MIRANDA > VILLA UNION

- Petit-déjeuner à l'hôtel.
- Sur une bonne route de tarmac nous atteindrons **Chilecito**, petit village au pied du **massif « Famatina »**, pour déjeuner et visiter le musée.
- Arrivée au croisement du « pass » rocheux la **Cuesta de Miranda : à 2020 m !** **Ce spectaculaire chemin longe une corniche avec un paysage contrasté entre le vert des montagnes, le bleu céleste et le rouge écarlate de la roche.**
- Déjeuner en cours de route.
- Direction le village **Villa Union** dans la **Vallée du Bermejo**, ce petit village tranquille vous charmera par son calme et son ambiance d'oasis dans le désert.
- Diner en ville pour un **barbecue local**.

## VILLA UNION > TALAMPAYA > ISCHIGUALASTO > VALLE FERTIL

- Petit déjeuner à l'hôtel.
- Aujourd'hui au programme deux parcs exceptionnels et si différents que l'**UNESCO** les a classés tous deux au **Patrimoine mondial de l'humanité**.
- On rejoint le canyon en remontant le **lit du rio Talampaya** puis visite de l'impressionnant **Parc national de Talampaya** : un grandiose témoignage géologique du trias, les formations rocheuses **d'El Monje**, comme suspendues dans les airs. Les paysages sont splendides et la faune très présente (nandous, renards, perroquets, etc...). Déjeuner en cours de route.
- Poursuivons avec le **Parc provincial d'Ischigualasto** (Vallée de la Lune), signifiant « *Terre sans vie* » en quechua, qui a pourtant révélé l'un des tout premiers dinosaures connus (L'Eoraptor Lunensis de son petit nom). Il reste aujourd'hui un site paléontologique important avec des fossiles datant de plus de 200 millions d'années. C'est un **véritable spectacle naturel qui va se dérouler sous vos yeux**, avec ses formes rocheuses étranges, aussi surprenantes que magnifiques.
- Diner en ville avec **dégustation de plats locaux**.

## SAN AUGUSTIN VALLE FERTIL > ROUTE DES VINS > MENDOZA

- Petit déjeuner à l'hôtel.
- Par la route asphaltée, dirigeons-nous vers **San Juan**, qui possède une beauté peu traditionnelle, toujours sur **les traces du Dakar ...**
- Le désert imposant avec ses majestueuses géo formes, la « **pampa du Leoncito** », le **Parc National San Guillermo**, déclaré Réserve de la Biosphère, tous ces lieux merveilleux et presque inexplorés entourent les vallées viticoles.



## JOUR 8

Hôtel « Gran Mendoza » à Mendoza



## JOUR 9

218 miles / 350 km

Hôtel « Microtel Inn & Suites » à Malargüe



## JOUR 10

208 miles / 335 km

Hôtel « Picun Ruca » à Chos Malal



- ☛ Déjeuner en cours de route.
- ☛ Reprenons la route direction **Mendoza**, principale **province viticole de l'Argentine**, qui est l'une des huit capitales du vin avec reconnaissance internationale (*Great Wine Capitals*).
- ☛ **Diner dans une « Parillada » (restaurant de grillade locale).**

## MENDOZA

- ☛ Petit-déjeuner à l'hôtel.
- ☛ Cette journée est l'occasion de **visiter la ville en toute sérénité.**
- ☛ **Ainsi que quelques caves viticoles**, pour découvrir le vin argentin, dans les deux principaux secteurs viticoles *Maipo* et *Lujan de Cuyo*.
- ☛ Déjeuner « relax » sur place.
- ☛ **Diner en ville.**

## MENDOZA > LAGUNE DIAMANTE > MALARGUE

- ☛ Petit-déjeuner à l'hôtel.
- ☛ Direction vers le sud en passant par d'immenses vergers, des rivières, lacs et un petit chemin pittoresque qui permet d'accéder à **la lagune Diamante** et au **volcan Maipo**.
- ☛ Depuis les localités de **Sosneado**, **la Route 40** permet l'accès à la station de ski **Las Lenas**, au **cœur des Andes** et passe à côté du centre astronomique de rayons cosmiques Pierre Auger.
- ☛ Déjeuner en cours de route.
- ☛ Nous passerons la nuit à la **Malargüe**, le chef-lieu d'un département extrêmement riche en paysages variés et intéressants. **D'un côté, les Hautes Andes**, et de l'autre **plusieurs volcans parfois gigantesques**, des réserves naturelles dont un **Paradis des oiseaux**.
- ☛ **Diner gourmet.**

## MALARGUE > VOLCAN TROMEN > CHOS MALAL

- ☛ Petit-déjeuner à l'hôtel.
- ☛ Départ vers les paysages désertiques où affleure le basalte dans **la région de Neuquén**.
- ☛ En suivant la vallée du fleuve éponyme, nous pourrons découvrir la **Caverna de las Brujas** (La caverne des sorcières) qui se trouve près de **Bardas Blandas**. L'intérieur est couvert de stalactites et de stalagmites aux formes et couleurs d'une grande beauté.
- ☛ Déjeuner en cours de route.
- ☛ Continuons avec la silhouette du **volcan Tromen (3978m)** qui s'élève aux abords de **Chos Malal** et qui servira de décor naturel à notre soirée.
- ☛ Diner local.



## JOUR 11

186 miles / 300 km

Hôtel « Hostería Al Paraiso » à Villa Pehuenia



## CHOS MALAL > LAKE ALUMINE > VILLA PEHUENIA

-  Petit-déjeuner à l'hôtel.
-  Nous longerons ensuite la frontière chilienne, via des paysages volcaniques en passant par **Copahue** connu mondialement pour son complexe thermal et pour la qualité de ses eaux. L'une des plus belles régions que traverse la **RN 40** est la région des « désespoirs des singes » et des cascades au pied du volcan **Copahue, Neuquén**.
-  Puis **Caviahue** qui propose des pistes de ski avec vues sur le lac aux couleurs singulières et ses cascades formées par les chutes de la rivière **Agrio**.
-  Déjeuner en cours de route.
-  Poursuivons vers ces paysages époustouffants avec des volcans aux sommets enneigés et des lacs étincelants.
-  Nous passerons la nuit non loin du bord du lac **Aluminé**, vers le **Parc National Laguna Blanca**, à **Villa Pehuenia**
-  Diner gourmet.

## JOUR 12

155 miles / 250 km

Hôtel « El Chatelet and Spa Hotel » à San Martin de los Andes



## VILLA PEHUENIA > SAN MARTIN DE LOS ANDES

-  Petit-déjeuner à l'hôtel.
-  Le matin, route aux abords de **Villa Pehuenia** qui passe par d'innombrables forêts d'**Araucarias** (ancienne espèce de pins), lacs et rivières.
-  Déjeuner en cours de route.
-  Nous suivrons la **rivière Aluminé** pour arriver à **San Martin Los Andes**. Située au bord du **lac Lascar**, elle est entourée de montagnes couvertes de forêts de « **Raulies** », « **Nires** », « **Coihues** », et « **Cyprès** ».
-  Diner local « **Parilla** » : assortiment de viandes cuites à la braise, incontournable !

## JOUR 13

186 miles / 300 km

Hôtel « Nahuel Huapi » à San Carlos de Bariloche



## SAN MARTIN > ROUTE DES 7 LACS > BARILOCHE

-  Petit-déjeuner à l'hôtel.
-  Pour cette dernière étape nous entamons la région des lacs au nord de la Patagonie, appelée communément la « **Route des 7 Lacs** » en passant par **Villa La Angostura**.
-  Au milieu d'un paysage de lacs, forêts de sapins et sommets enneigés, **San Carlos de Bariloche** se distingue par la physionomie de ses bâtiments de pierre et de bois : une surprenante ville pour l'Argentine. **La nature est spectaculaire et sauvage**, on se croirait dans les Alpes mais trois siècles en arrière !
-  **Bariloche** s'étend le long du **lac Nahuel Huapi**, au pied de la cordillère des Andes et marquera à jamais vos esprits.
-  Restitution des motos.
-  Diner « d'au revoir » chez **Don Molinos Parrillada**, pour s'échanger les derniers souvenirs de ce qui restera à jamais un voyage époustoufflant.



## JOUR 14

Hôtel « **Reino del Plata Hotel Boutique** » à **Buenos Aires**



## SAN CARLOS DE BARILOCHE > BUENOS AIRES

-  Petit-déjeuner à l'hôtel.
-  Transfert à l'aéroport et envol à destination de Buenos Aires
-  Arrivée dans la capitale (transfert à votre charge),
-  **Buenos Aires : Vibrer au rythme nostalgique du tango** dans l'une des nombreuses « *milongas* » (bals) de cette immense ville perdue dans ces contrées australes. **Terre du tango**, cité au passé glorieux qui offre le sentiment de se trouver dans une ville rétro, elle vous offre un voyage dans le temps au cours des années cinquante ou soixante. **Buenos Aires fascine !** Tous ses quartiers vous raconteront une histoire : **La Boca**, c'est d'abord le *Caminito*, cette rue, aujourd'hui piétonne, bordée de maisons aux façades de tôle ondulée, peintes de couleurs vives, et de fresques. C'est aussi le quartier où peintres et sculpteurs ont installé leur atelier et où il règne une certaine ambiance bohème. Ou encore **San Telmo** (centre de la brocante et du tango), **Recolta** (pour l'ultra chic), **Palermo** notre coup de coeur : *Palermo Viejo*, avec ses charmantes rues pavées et ombragées de platanes ... sont à découvrir !
-  Après-midi libre : détente, shopping ou pour les plus courageux visite de la ville.
-  **Dîner Barbecue possible à « Siga La Vaca », meilleur restaurant-grill du pays ou soirée diner-« Tango ».**

## JOUR 15

## BUENOS AIRES > PARIS CDG

-  Dernier jour, nous nous quittons avec de beaux souvenirs ....
-  Matinée ou journée libre en fonction de vos horaires de retour.
-  Envol à destination de la France.
-  Dîner à bord

## JOUR 16

## PARIS CDG

-  Petit-déjeuner à bord et arrivée dans la matinée à Paris CDG.

## Date de Départ en « Formule Accompagnée » :

-  Du vendredi 05 au samedi 20 Janvier 2018 (De Salta à Bariloche)
-  Du samedi 17 Février au dimanche 04 Mars 2018 (De Bariloche à Salta)



**\*\* Programme transmis à titre indicatif, les sites mentionnés peuvent être inversés, changés ou ajustés en fonction de diverses raisons (climatiques, changement du programme lié à l'hébergement, dynamique du groupe etc.)**



## Ce qu'il faut savoir

---

### 1. Formalités :

- ✈️ Passeport en cours de validité (valable plus de 6 mois).
- ✈️ **Pour les ressortissants français, pas besoin de visa** pour un séjour de moins de 90 jours. Ces conditions sont valables pour l'Union Européenne, la Suisse, la Belgique et le Canada.

### 2. Climat:

- ✈️ L'Argentine étant située dans l'hémisphère austral, **les saisons sont inversées**, les températures maximales sont aux mois de janvier et février.
- ✈️ Ce tour traverse tout de même la moitié du continent avec **3 zones climatiques : subtropical, dessert et zone tempérée**. Cela implique que vous devez être préparés aussi bien pour la chaleur tropicale avec des orages, des desserts secs et chauds, une forêt pluvieuse et boueuse que des montagnes froides et venteuses. Des vêtements de pluie (**coup-vent et imperméable**) sont donc requis ainsi que des T-shirt manches longues, shorts et crème solaire ...
- ✈️ Dans la région de Salta, il fait très chaud et il pleut de décembre à mars. En descendant le long de la Cordillère des Andes, la Patagonie affiche un climat semi-aride et des températures modérées.

### 3. Sécurité :

- ✈️ L'Argentine compte parmi les pays les moins dangereux de l'Amérique latine. Cela tient au fait que l'écart de richesses entre touristes et locaux est moins grand qu'ailleurs. Il est tout de même conseillé pour ne pas tenter les malhonnêtes, d'être prudent aux alentours de Buenos Aires et des aéroports (ne pas sortir son argent en public, de bien utiliser les antivols, toutes les précautions de bases ...).

### 4. Décalage horaire :

- ✈️ L'heure change régulièrement pour des raisons de gains d'énergie et sans vraiment prévenir mais, globalement il y a **4h de décalage** par rapport à la France pendant l'hiver européen et **5h l'été**. Et cela **varie d'une heure en plus ou en moins en fonction de la région** (est ou ouest). De plus comme les **saisons sont inversées** les jours sont très courts de juin à août et très long de décembre à janvier.

**Estimation Budgétaire :** entre 300 et 400 € / personne sur place (boissons et déjeuners, selon vos envies).

### 5. Transport Aérien :

- ✈️ Comme pour les autres éléments de votre voyage, nous tenons plus que tout à vous apporter le meilleur service possible et en toute transparence.
- ✈️ Nous travaillons principalement avec la compagnie aérienne régulière : Air France/Delta Air Lines ou British Airways pour le transport aérien international et Aerolineas, entre autre, concernant les vols internes.

### 6. Formule « Accompagnée » :

- ✈️ **Tous nos départs sont garantis** avec un guide/accompagnateur parlant français. Dans le cas où un **minimum de 5 motos** ne serait pas acquis, nous maintiendrons le départ mais votre guide/accompagnateur parlera espagnol, anglais et un français rudimentaire.
- ✈️ Vous serez accompagnés tous le long de votre séjour par un guide Argentin dans un pick-up pour le transport des bagages et l'assistance. Nous vous précisons aussi que ce voyage est organisé en partenariat avec **Horizonte Tours** qui est le seul sur place à prendre des directives sur le déroulement des étapes.
- ✈️ **En fonction des dates de départs, le programme peut être inversé.**

### 7. Location Moto :

- ✈️ **Age minimum 21 ans** - Permis moto national. Pas de minimum de durée mais une expérience obligatoire pour sur motos de plus de 500 cm<sup>3</sup> (10 000 km au moins).
- ✈️ **Carte de crédit internationale** (même nom et prénom que le permis pour le pilote) **obligatoire** pour la caution de 3000 \$.
- ✈️ Les motos proposées pour ce circuit sont : **BMW F 700 GS** - Année 2013, **BMW F 800 GS** - Année 2013, **BMW R 1200 GS** - Année 2012, **BMW R 1200 GS Adventure**- Année 2012.
- ✈️ **Equipement** : Elles sont toutes équipées de valises latérales, antivols et « tank bag » (sacoche étanche).

### 8. Hôtels :

- ✈️ *Ils sont communiqués à titre indicatif sous réserve de disponibilité.*
- ✈️ Pour vous assurer le meilleur confort, nous avons souhaité travailler avec des hôtels de qualités, typiques ou de confortables auberges, mais qui offrent le meilleur rapport qualité-prix.



## Conditions de vente

Circuit : **Route 40 Tours – 16 jours / 13 nuits**

Prix par personne, en chambre double et en formule accompagnée :	Accompagnée
Forfait Pilote BMW F700 GS	7.200,00 €
Forfait Pilote BMW F800 GS	7.470,00 €
Forfait Pilote BMW R1200 GS	7.830,00 €
Forfait Passager	5.040,00 €
Supplément chambre individuelle	810,00 €

### Ces prix comprennent :

- Le transport aérien international **Paris > Buenos Aires > Paris** en classe économique, sur vols réguliers de la compagnie British Airways ou Delta Airlines/Air France etc.,
- Le transport aérien national de **Buenos Aires > Salta et de Bariloche > Buenos Aires** (ou inversement), sur vols réguliers de la compagnie Aerolineas Argentinas, par exemple,
- Toutes les taxes d'aéroport** (international et national), de **sécurité 114 €** et la **surcharge YQ de 309 €** (hausse du carburant),
- Le **logement en chambre double** dans les hôtels mentionnés au programme ou similaire,
- Les **taxes et services hôteliers**,
- Les **repas en demi-pension** (petit-déjeuner, & dîner pour la plupart « gourmet »),
- Snacks et eau sur la route**,
- Les **péages & ferries**
- Les **transferts**
- La mise à disposition d'une **BMW (F700 GS, F800 GS ou R1200 GS)** pendant 12 jours, 300km par jour, l'essence, la **responsabilité civile aux tiers**, ainsi que l'assurance dommages matériels (hors vol) avec une franchise de 4.000 \$,
- L'assistance et les services d'un guide/accompagnateur** (sur le parcours uniquement) professionnel polyglotte avec un véhicule pour le transport des bagages, (accès à un Téléphone Satellite dans le Van),
- Un carnet de voyage complet** (cartes, informations pratiques, étiquettes etc.).

### Ces prix ne comprennent pas :

- Les boissons et déjeuners
- Les frais de nature personnelle, entrées aux sites et pourboires,
- La caution de 3.000 \$ et franchise de 4.000\$.
- Autres transports tels que le bus, train ou taxi,
- Les services & prestations non mentionnés ci-dessus.
- Le supplément chambre individuelle,
- Les assurances : annulation, bagages (en cas de règlement par carte « Visa Premier » ou « Mastercard Gold », nous vous conseillons vivement de consulter votre banque) :
  - Option 1 - Annulation : 3,3% du montant total du voyage
  - Option 2 - Complémentaire carte bancaire : 3,8% du montant total du voyage
  - Option 3 - Tous Risques : 4,8% du montant total du voyage

## Conditions Particulières

L'inscription à l'un des voyages implique l'adhésion à l'ensemble des conditions générales et particulières.

**L'inscription / Règlement** - L'inscription ne devient effective qu'après versement à titre d'acompte d'une somme au moins égale à 30% du montant total du voyage (sauf disposition spécifique). Le paiement du solde du montant total du voyage devra être effectué au plus tard 45 jours avant la date de départ. Dans le cas contraire, le voyage est considéré comme annulé et le client encourt de ce fait, les frais d'annulation tels que prévus au chapitre annulation.

**Tarifs** : Les prix indiqués dans le cahier des prix, Internet, brochure ou devis sont forfaitaires. Ils comprennent, outre les prestations décrites dans les programmes et tableaux de prix, nos propres services au titre de la conception et de la réalisation des circuits, ainsi que la rémunération des différents prestataires de services. Ils sont valables du 01 janvier au 31 décembre 2018 et ont été établis sur la base des conditions économiques en vigueur le 25 juillet 2017 ou à la date du devis pour les voyages sur mesure. En cas de modification de ces conditions et notamment de celles relatives aux taux de change du :

- Dollar Américain : base 1 USD = 0,84 €, Dollar Canadien : base 1 CAD = 0,68 €, Rand Afrique du Sud : base 1 ZAR = 0,068 €,
- Ainsi que ceux des tarifs aériens, nous nous réservons le droit de modifier les prix de vente avec un préavis de 60 jours par rapport à la date de départ.

En cas de hausse, le client est en droit d'annuler son voyage, sans frais, si l'augmentation est supérieure à 10%. Si l'augmentation est inférieure à 10%, les frais d'annulation normaux seront appliqués.

**Assurances Voyages** : Pour nous conformer à la nouvelle législation, nous n'avons pas inclus dans nos tarifs le coût des assurances : annulation, interruption ou modification, bagages, assistance rapatriement, maladie et frais médicaux que nous vous proposons en option.

**Formalités** - Pour les ressortissants français, pas besoin de visa (ESTA à remplir en ligne pour les USA), mais vous devrez être en possession d'un  **passeport individuel biométrique**.

- **Voiture** : vous devrez être âgé au minimum de 25 ans et avoir un permis de conduire de plus de 2 ans.

- **Moto** : vous devrez être âgé de plus de 21 ans, et avoir un permis A valide depuis plus de 2 ans (moto + de 35 kw).

Vous devez impérativement être en possession d'un permis de conduire national et d'une **carte bancaire internationale obligatoire au même nom et prénom que le permis de conduire du conducteur/pilote principal**.

**Annulation/Modification** - Toute annulation ou modification du fait du client entraînera les frais suivants :

- Plus de 60 jours avant le départ : 30% du montant total du voyage
- De 59 à 21 jours avant le départ : 40% du montant total du voyage
- De 20 à 8 jours avant le départ : 70% du montant total du voyage
- Moins de 7 jours avant le départ : 100% du montant total du voyage

**Prestations non utilisées**: Le renoncement à l'une des prestations incluses dans un circuit ou un forfait donné, ne pourra faire l'objet d'un remboursement ou d'un échange. Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité ou remboursement s'il abrège, interrompt ou modifie son séjour pour quelque raison que ce soit.

**Réclamation** : Toute réclamation relative à un voyage doit nous être adressée par pli recommandé avec accusé de réception dans les 30 jours qui suivent le retour des clients. Passé ce délai, le dossier ne pourra être pris en compte. Après avoir saisi notre service après vente (par email [amt@amtpromotion.fr](mailto:amt@amtpromotion.fr) et envoi de la lettre recommandée avec accusé de réception) et à défaut d'une réponse dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel).

## Conditions Générales de Vente

En vertu de l'article R211-14 du Code du Tourisme - régissant les activités et professions du tourisme en ce qui concerne l'organisation de la vente de voyages et de séjours.

**Article R211-5.** Sous réserve des exclusions prévues aux a et b du deuxième alinéa de l'article L.211-8, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

**Article R211-6.** Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1. La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés;
2. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil;
3. Les repas fournis;
4. La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit;
5. Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement;
6. Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix;
7. La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ; 8. Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ; 9. Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R.211-10 ; 10. Les conditions d'annulation de nature contractuelle ; 11. Les conditions d'annulation définies aux articles R211-11, R211-12 et R.211-13 ; 12. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agents de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ; 13. L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

**Article R211-7.** L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

**Article R211-8.** Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

1. Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur;
2. La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates;
3. Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour;
4. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil;
5. Le nombre de repas fournis;
6. L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit;
7. Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ; 8. Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R.211-10 ;
9. L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
10. Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
11. Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ; 12 - Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au vendeur et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ; 13 - La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R.211-6 ; 14. Les conditions d'annulation de nature contractuelle ; 15. Les conditions d'annulation prévues aux articles R.211-11, R.211-12 et R.211-13 ;
16. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ; 17. Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ; 18. La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
19. L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes : a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas

**Location** : Une première expérience à moto est requise pour effectuer un circuit. Nos centres de location peuvent substituer le modèle confirmé par un modèle se rapprochant le plus. La durée de location d'une auto ou d'une moto est calculée par tranche de 24 heures. Au-delà, les heures supplémentaires seront réglées sur place au tarif local en vigueur.

**Franchise moto:**

- **USA (assurance VIP)** : Franchise 2.000\$,
- **Canada** : Franchise de 2.000\$ (VIP) ou 3.200 CAD,
- **Afrique du Sud** : Franchise de 15.000 ZAR
- **Mexique (VIP)** : Franchise de 2.000\$,
- **Argentine** : Franchise de 4.000\$

**Minimum de participants** : Les prix indiqués dans ce cahier ou sur le site Internet ont été établis sur la base de 8 motos (16 personnes).

- Nos départs sont garantis avec un minimum de 5 motos (10 personnes).
- Si le groupe est inférieur à 5 motos (10 personnes), au moins 60 jours avant votre départ, nous vous proposerons des alternatives : changer de date, de circuit ou de maintenir ce circuit en formule « Motoutour » sans accompagnateur (aux tarifs en vigueur) ou alors le remboursement total, sans frais, des acomptes.
- Dans le cadre d'un groupe constitué, le client accepte, sans réserve, l'augmentation correspondant à la répartition du coût de l'accompagnateur, en cas d'annulation d'un des participants.

**Hôtellerie** : Il est de règle internationale de libérer les chambres vers 11h-12h. Les chambres sont prévues avec 1 ou 2 lits maximum (chambre triple ou quadruple, deux lits doubles).

de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur.

**Article R211-9.** L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

**Article R211-10.** Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-13, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenues comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

**Article R211-11.** Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception : - soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées; - soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

**Article R211-12.** Dans le cas prévu à l'article L. 211-15, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur. **Article R211-13.** Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis : -soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ; - soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.